

REPUBLIQUE FRANCAISE	PROCES -VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU JEUDI 04 AVRIL 2024 2024-02
DEPARTEMENT DES LANDES	
Commune de SAINT-MARTIN-D'ONEY	

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

Présents : SAËS Philippe, LABOULAIS Monia, TOPALOV Todor, HENNOTE Stéphanie, DANDRÉ Fabien, DULAURIÉ Jérémy, LARGEAU Brigitte, ROTH Odile, BREUSSIN Joël, ROMIEU Tanguy et SÉRÉ Sandrine.

Absents : RENARD Jeanne, DESPAGNET Guillaume et DESTRUHAUT Thierry.

Monsieur Todor TOPALOV a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil.

● VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION

M. TOPALOV présente les comptes administratifs 2023 du budget général, du photovoltaïque, des logements sociaux et du lotissement Les Bruyères qui sont en parfaite concordance avec les comptes de gestion du receveur municipal.

✓ Affectation des résultats 2023

- Budget général :

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- | | |
|--------------------------------------|--------------|
| - un excédent de fonctionnement de : | 361 407,30 € |
| - un excédent d'investissement de : | 341 452,46 € |

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2023 comme suit :

- | | |
|---|--------------|
| - Résultat reporté en fonctionnement EXCEDENT (002) : | 241 407,30 € |
| - Affectation complémentaire en investissement (1068) : | 120 000,00 € |
| - Résultat d'investissement reporté EXCEDENT (001) : | 341 452,46 € |

Après en avoir délibéré et en l'absence du maire, le Conseil donne son accord à l'unanimité.

- Photovoltaïque :

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- | | |
|-------------------------------------|-------------|
| - un déficit de fonctionnement de : | 51 369,06 € |
| - un excédent d'investissement de : | 87 625,44 € |

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2023 comme suit :

- | | |
|--|-------------|
| - Résultat reporté en fonctionnement DEFICIT (002) : | 51 369,06 € |
| - Résultat d'investissement reporté EXCEDENT (001) : | 87 625,44 € |

Après en avoir délibéré et en l'absence du maire, le Conseil donne son accord à l'unanimité.

- Logements sociaux :

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	26 887,29 €
- un déficit d'investissement de :	51 259,95 €

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2023 comme suit :

- Résultat reporté en fonctionnement EXCEDENT (002) :	0,00 €
- Affectation complémentaire en investissement (1068) :	26 887,29 €
- Résultat d'investissement reporté DEFICIT (001) :	51 259,95 €

Après en avoir délibéré et en l'absence du maire, le Conseil donne son accord à l'unanimité.

- Lotissement Les Bruyères :

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	27 667,21 €
- un déficit d'investissement de :	31 153,96 €

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2023 comme suit :

- Résultat reporté en fonctionnement DEFICIT (002) :	27 667,21 €
- Résultat d'investissement reporté DEFICIT (001) :	31 153,96 €

Après en avoir délibéré et en l'absence du maire, le Conseil donne son accord à l'unanimité.

• VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

✓ **Budget Général**

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 202 616,37 € en dépenses et en recettes.
La section d'investissement s'équilibre à 944 731,83 € en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le budget primitif général 2024 tel que présenté.

✓ **Budget Photovoltaïque**

La section de fonctionnement s'équilibre à 123 001,00 € en dépenses et en recettes.
La section d'investissement s'équilibre à 108 519,44 € en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le budget primitif photovoltaïque 2024 tel que présenté.

✓ **Budget Logements Sociaux**

La section de fonctionnement s'équilibre à 32 001,00 € en dépenses et en recettes.
La section d'investissement s'équilibre à 63 967,16 € en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le budget primitif logements sociaux 2024 tel que présenté.

✓ Budget Les Bruyères

La section de fonctionnement s'équilibre à 433 620,00 € en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'équilibre à 311 765,96 € en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le budget primitif Les Bruyères 2024 tel que présenté.

✓ Proposition répartition des subventions

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter pour chaque association le montant de la subvention qui sera attribuée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser les subventions suivantes :

Nom de l'association	Montant 2024	Nom de l'association	Montant 2024
ACASMO	500	ST MARTIN MX	500
ACCA	800	BASKET	1 500
AESM	2 650	ST MARTIN SPORT	2 400
CHANT'ONEY	500	AFSEP	120
COMITÉ DES FÊTES	1 300	PATRIMOINE	120
ÉCOLE MUSIQUE	10 000	SOUVENIR FRANÇAIS	100
FOOTBALL	1 800	RESTOS DU COEUR	210
BINIOU	1 000	PRÉVENTION ROUTIÈRE	100
TENNIS	1 000	SECOURS POPULAIRE	100
UROUS DE BIBE	2 200	ADAPEI	100
SKI YGOS	800	G PAQUIN	0
DK DANSE	300	BOULET	0
JARDINS PARTAGE	200	MOTO ST MARTINOIS	0
NBBB	300		

● VOTE TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2024

Monsieur le Maire présente un tableau comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence et les ressources fiscales indépendantes des taux votés. Il rappelle que par délibération en date du 4 mai 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des taxes à :

- Taxe foncière bâtie : 37,31 %
- Taxe foncière non bâtie : 37,40 %
- Taxe d'habitation : 17,23 %

Compte-tenu de l'augmentation des bases cadastrales, de l'impact sur les ménages de l'augmentation de la taxe foncière de Mont-de-Marsan Agglomération (+ 80%) et de l'absence de grands projets structurants en 2024, il propose de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, décide à l'unanimité que les taux de l'année 2024 seront les suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 37,31 %
- Taxe foncière (non bâti) : 37,40 %
- Taxe d'habitation : 17,23 %

● Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire explique au Conseil que la taxe d'aménagement est un impôt local perçu par la commune et le département dont la finalité est de financer les équipements publics (réseaux, voiries) nécessaires aux constructions et aménagements. Les travaux concernés par cette taxe sont les opérations de construction, reconstruction ou agrandissement (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable de travaux).

Monsieur le Maire ajoute ensuite que le taux annuel de la part communale peut varier de 1 % à 5 % (20 % dans certains secteurs) et que le taux de la part départementale est le même pour tout le département et est fixé à 2,5 % au maximum.

Monsieur SAËS rappelle que depuis 2011, le taux de la part communale est resté à 1 % et qu'une exonération de taxe sur les abris de jardin de moins de 20 m² était appliquée.

Le Conseil, après en avoir discuté, décide à l'unanimité de voter le taux proposé par la Commission générale du 14 mars 2024, à savoir 2,5 % et de maintenir l'exonération de taxe sur les abris de jardin de moins de 20 m².

● Achat de tables et de chaises

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'achat de 60 tables et de 350 chaises pour l'équipement des deux salles des fêtes de la commune.

Ce projet s'inscrit dans une politique de dynamisation de la vie associative de la commune par une rénovation des équipements ainsi qu'une simplification et une sécurisation des manutentions. Il peut faire l'objet d'une demande de subvention au titre du FEC 2024. Le coût d'acquisition de 60 tables et 350 chaises est estimé à 14 466,99 € HT soit 17 360,39 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour l'acquisition des tables et des chaises et le dépôt d'une demande de subvention au titre du FEC 2024.

● POINTS DIVERS

✓ Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Monsieur le Maire propose aux élus de voter le paiement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents remplissant les conditions d'éligibilités (3 agents TP + 1 agent ¼ TP + 1 agent 2/3 TP). La décision d'attribution doit être présentée pour avis au Comité social territorial et la prime doit être versée avant le 30 juin 2024.

Il propose les montants suivants, fixés proportionnellement aux revenus des agents durant la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 et selon la quotité de travail :

Nombre agents	Temps de travail	Ratio	Montant plafond	Montant proposé
1	Temps plein	100 %	500 €	500 €
2	Temps plein	100 %	800 €	800 €
1	Temps partiel	62,5 %	800 €	500 €
1	Temps partiel	25,7 %	800 €	205 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.

✓ **Mise à jour Base de Données Adresses**

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il est nécessaire de réaliser la mise à jour de la BDA (Base de Données Adresses) communale avant le 31 mai 2024.

Cette opération comporte deux phases :

- Enrichissement de chaque donnée avec le numéro de parcelle et son point GPS
- Vérification du bon positionnement du point adresse

Monsieur le Maire explique ensuite que cette opération pourrait se faire soit par l'intermédiaire de la société « La Poste » pour un coût de 860 € HT, soit en interne par le travail d'un agent communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que la municipalité confiera cette tâche à un agent administratif.

✓ **Appel d'offres M'Agrade**

Monsieur le Maire présente les résultats de la Commission d'appel d'offres concernant le chantier du cabinet de kinésithérapie et d'ostéopathie. Il précise que le montant des travaux était estimé à 297 084,39 €.

Lot	Entreprise	Montant
Lot 1 : Terrassement – VRD	Adour VRD	45 446,44 €
Lot 2 : Démolition – Gros œuvre	Garbay	58 734,42 €
Lot 3 : Charpente – Couverture	Lalanne	32 547,52 €
Lot 4 : Menuiseries EXT	Labastere	24 268,00 €
Lot 5 : Menuiseries INT	SOGEME	7 870,00 €
Lot 6 : Plâtrerie – Isolation	Bubola	19 074,82 €
Lot 7 : CVR – Plomberie	DEC Energies	25 595,42 €
Lot 8 : Electricité	Ionys	12 101,97 €
Lot 9 : Chapes – Faïences	Tailleped	4 860,58 €
Lot 10 : Peintures – Sols	SADYS	16 703,95 €
Lot 11 : Aménagement paysager	Bever	8 788,39 €
TOTAL HT		255 991,51 €

Monsieur le Maire a levé la séance à 20h31.

A collection of handwritten signatures and initials in black ink, scattered across the bottom half of the page. The signatures vary in style, with some being more legible and others being highly stylized or scribbled. Some initials appear to be 'L', 'S', 'H', 'A', 'B', 'C', 'D', 'E', 'F', 'G', 'H', 'I', 'J', 'K', 'L', 'M', 'N', 'O', 'P', 'Q', 'R', 'S', 'T', 'U', 'V', 'W', 'X', 'Y', 'Z'. There is also a large, stylized signature that looks like 'Lalanne' and another that looks like 'Garbay'. The date '1977' is written in the bottom right corner.